



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse du nombre d'officines en France

Question écrite n° 8109

Texte de la question

M. Anthony Boulogne alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la tendance inquiétante à la baisse du nombre de pharmacies d'officine en France. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis dix ans, le pays a perdu plus de 10 % de ses officines, dont le nombre avoisine les 20 500 aujourd'hui. Selon les données du Conseil de l'ordre des pharmaciens, entre 200 à 300 pharmacies ferment chaque année. L'impact délétère des fermetures de pharmacies sur l'accès aux soins est particulièrement prégnant dans les territoires ruraux, qui sont déjà confrontés à une pénurie de médecins, généralistes comme spécialistes. Il ressort de l'indicateur développé conjointement par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) et l'Institut de recherche et de documentation en économie de santé (IRDES) que 11,6 % des Français vivent dans un désert médical. Le rapport de la commission des affaires sociales du Sénat sur la proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires dresse un état des lieux plus que préoccupant : « Pas moins de 10 millions de personnes, dans le pays, vivent dans une zone dans laquelle la qualité des soins est inférieure à la moyenne nationale ». En Lorraine, 30 % des habitants bénéficient d'une offre de soins inférieure à la moyenne nationale, c'est le cas de 29 % des meurthe-et-mosellans. À l'échelle du département, sont dénombrées 248 officines avec une baisse de 7,3 % du nombre d'établissements en l'espace de dix ans. Ainsi, le département compte 2 953 habitants par officine dans le département. Dans un contexte de désertification médicale et de multiplication des fermetures de cabinets médicaux, les pharmaciens constituent le dernier pilier de l'offre de santé et de véritables relais médicaux dans les zones rurales. Les pharmacies ne sont pas de simples lieux de ventes de médicaments, mais de réels lieux d'utilité sociale, elles assurent le service de vaccination, s'occupent des prescriptions pour les maladies chroniques et prodiguent des conseils de santé. Il est également important de noter que les pharmacies supportent, de plus en plus, l'offre médicale avec les cabines de téléconsultations qui, loin de lutter contre la problématique des déserts médicaux, représentent une solution intermédiaire pour lutter conjoncturellement contre le manque de médecins sur un territoire. Dans de nombreux territoires, la pharmacie est le dernier lieu de soin de proximité. Cette réalité impose aux pouvoirs publics d'agir pour protéger ces lieux. Il lui demande quelles mesures il compte prendre, en sus du décret d'application n° 2024-756 du 7 juillet 2024 assouplissant les conditions d'ouverture de pharmacies dans les petites communes et les territoires dits « fragiles », pour mettre un coup d'arrêt au phénomène de désertification pharmaceutique qui touche le pays et plus particulièrement la ruralité.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Boulogne](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8109

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5712